



**CONSEIL MUNICIPAL : séance ordinaire du 13 Juin 2017**  
**à 18 heures 30 sous la Présidence de Mr le Maire.**

**Compte rendu de Réunion**

\*\*\*\*\*

**Présents :** Monsieur TRAINAUD Michel *le Maire*, Monsieur TURQAT Philippe *Maire délégué*, Monsieur VIGNAUD Christian *Maire délégué*, Monsieur AUBOUIN Jean, Monsieur LAIDET Michel, Madame MANCIA Dominique, Madame VANDESTICK Laurence, Monsieur VIDAL Jean-Pierre, Monsieur MAROT Michel, Madame LANFRANCHI Nicole, Monsieur ROYOUX Clarisse, *les Adjoint*s, Monsieur AUDEBERT Éric, Monsieur BOUTIN Jean-Luc, Madame CHAILLOU Marie-Françoise, Madame DUMOUT Marie-France, Madame GRAFFEUILLE M-Noëlle, Monsieur MASSÉ Éric, Madame MASSÉ Mélina, Madame ROBERT-MORISSET Véronique, Madame ROY Françoise, Monsieur BOYELDIEU Stéphane, Madame COULLAUD Véronique, Madame HARMAND Emmanuelle, Monsieur LACROIX Frédéric, Monsieur AUDEBERT Jean-Christophe, Madame BARATHE Yolande, Madame FAURE Annick, Monsieur FAURE Hervé, Monsieur BERTON Christian, *les conseillers*.

**Excusés :** Monsieur BONNEAU François, Monsieur DROUET Stéphane, Madame MICHAUD Line, Madame VALLEE Armelle, Monsieur PATTE Hervé

**Absents :** Monsieur MARCHESSON Philippe, Madame BLIN Béatrice, Monsieur SAVARIT Bertrand, Monsieur FOURNIER Bernard, Monsieur MONTHUBERT Billy, Monsieur MASSARD Jean-Claude.

**Assistaient à la réunion** Madame BOURDIN Isabelle – Madame RAMOS-CAMPOS Christel – Madame TATREAU Chantal (Secrétaires)

**Secrétaire de séance :** Mélina MASSÉ.

**1 – Adoption du compte rendu du 18 mai 2017**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 18 mai 2017.

**2 – Liquidation du SIAEP Foussignac**

L'ensemble des ouvrages, de l'actif, de la trésorerie du SIAEP Foussignac sont répartis entre les territoires du Grand Cognac et du Rouillacais (pour les communes de Courbillac, Mareuil, Plaizac et Vaux-Rouillac). Le conseil municipal vote à l'unanimité la liquidation du SIAEP, la répartition en les deux territoires et le transfert à la CDC du Rouillacais qui a la compétence « eau ».

**3 – Création d'un poste d'adjoint technique à l'école maternelle**

Le contrat de droit public de Madame BONNEAU Pascale arrive à son terme le 30/08/2017 et ne peut être renouvelé (commune de plus de 2 000 habitants). Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter cet agent à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 en qualité d'adjoint technique stagiaire à temps complet.

**4 – Recrutement d'une apprentie à l'école maternelle**

Afin de permettre à Mademoiselle SAINTOIN Océane de préparer un CAP petite enfance en contrat d'apprentissage, le conseil municipal vote à l'unanimité le recrutement de cette personne pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

**5 – Achat d'une parcelle pour l'aménagement du carrefour de PLAIZAC**

Pour mener à bien le projet d'aménagement du carrefour à PLAIZAC, il est nécessaire d'acquérir 89 ca de terrain appartenant à M. MAROLLEAU Michel. Le conseil municipal vote à l'unanimité cet achat de parcelle pour une valeur de 100 €.

**6 – Révision des tarifs de cantine, garderie, transport et activités périscolaires**

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs suivants :

- Cantine personnel, primaire, maternelle : 2,80 €
- Enseignant sans subvention : 4,60 €
- Enseignant avec subvention : 3,60 €

- Garderie matin : 1,00 € ;
- Garderie à partir de 16 h 30 : 1,00 € (gratuit pour le 3<sup>ème</sup> enfant et le mercredi de 11 h 45 à 12 h 30)
- Transport scolaire 2 trajets par jour : 40 €/an
- Transport scolaire 1 trajet par jour : 25 €/an (gratuit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant)
- Transport scolaire occasionnel : 2 €/jour
- Nouvelles activités périscolaires (NAPs) : 5 €/ période d'activité (entre 2 vacances) : **si elles sont nécessaires à la rentrée**

#### **7 – Choix du maître d'œuvre concernant la réhabilitation du logement à SONNEVILLE**

Des demandes de subventions dans le cadre de la DETR et du contrat de ruralité ont été déposées. Pour pouvoir avancer dans la démarche de réhabiliter le logement de Sonnevile, il convient de désigner un maître d'œuvre. Le cabinet POIRIER-BORDAGE de Jarnac propose d'intervenir moyennant 10 298 € HT. La mise en concurrence n'est pas nécessaire puisque le montant n'excède pas 25 000 €. Le conseil municipal vote à l'unanimité le choix du maître d'œuvre : cabinet Poirier-Bordage. **Pour information :** La locataire du logement de Sonnevile n'a toujours pas trouvé de nouveau logement, cela pourrait poser problème pour la réalisation des travaux de réhabilitation.

#### **8 – Election des membres de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement**

Le conseil municipal élit à l'unanimité les membres de la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement. M. LAIDET, M. BERTON et M. AUBOUIN seront les titulaires et M. MAROT, Mme MANCIA et M. AUDEBERT seront les suppléants.

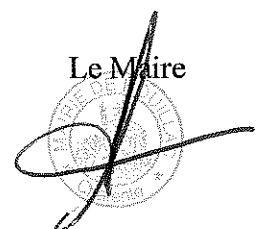
#### **9 – Décision modification budgétaire pour le SyBRA**

L'adhésion au Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois s'élève à 3 338 € pour l'année 2017. Le conseil municipal vote à l'unanimité de prélever cette somme au compte « dépenses imprévues ».

#### **10 – Questions et informations diverses**

- Travaux dans le cadre du FDAC : montant prévisionnel de 51 900 € HT pour les travaux suivant : Rouillac (VC route de Mareuil, VC de Grelaud rue du Tilleul, VC de Chez Fleurant) ; Sonnevile (VC rue de Beguet, VC du Petit Bordeaux)
- Lancement de la procédure de péril ordinaire sur immeubles menaçant ruine : deux immeubles concernés : Immeuble BOULESTIER à Sonnevile et Immeuble GIRARDEAU aux Villairs (immeubles actuellement sécurisés)
- Réforme des rythmes scolaires. Si tous les établissements scolaires du territoire du Rouillacais sont d'accord, la semaine de 4 jours sera remise en place dès la rentrée de septembre 2017 en accord avec l'inspecteur académique. Affaire à suivre.
- Avancement du PLUI et du SCOT : ces projets avancent.
- Bilan de la fête du jumelage : très bon week-end en compagnie des jumeaux des villes jumelées, festif et convivial.
- Sarabandes : M. Breton est venu présenter au conseil municipal les derniers éléments de préparation du festival et solliciter les membres du conseil afin d'apporter leur aide lors du festival (tenue des billetteries, ...).
- Remerciement de la FNACA pour le congrès du 21 mai 2017.
- Remerciement de l'ADAPEI et de l'ACPG pour l'attribution d'une subvention.
- Publicité communication : une agence de communication propose au conseil municipal des agendas « support de communication ». Le conseil municipal vote à l'unanimité pour le non partenariat avec cette agence de communication
- L'Assemblée générale de l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Région d'Europe) aura lieu le 04 juillet 2017 à Bordeaux

Fin de séance à 20 h 30

Le Maire  


Michel TRAINAUD